



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/COM.2/ISAR/26  
27 décembre 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission de l'investissement, de la technologie  
et des questions financières connexes  
Neuvième session  
Genève 7-11 mars 2005

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL INTERGOUVERNEMENTAL  
D'EXPERTS DES NORMES INTERNATIONALES DE COMPTABILITÉ  
ET DE PUBLICATION SUR SA VINGT ET UNIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève

du 27 au 29 octobre 2004

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Chapitre</b>	<b>Page</b>
I. Conclusions concertées .....	3
II. Déclarations liminaires .....	6
III. Résumé des discussions informelles établi par le Président.....	7
IV. Questions d'organisation.....	19
<b>Annexes</b>	
I. Ordre du jour provisoire de la vingt-deuxième session .....	21
II. Participation .....	22

## Chapitre I

### CONCLUSIONS CONCERTÉES

#### **Examen de la comparabilité et de la pertinence des indicateurs actuels de la responsabilité sociale des entreprises**

1. Depuis sa dix-huitième session, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (ISAR) a considéré que l'information sur la responsabilité sociale des entreprises était l'une des questions nouvelles qui se posait dans le domaine de la transparence des entreprises. En outre, à sa vingtième session, l'ISAR a conclu qu'une meilleure information sur les questions sociales était de plus en plus réclamée et que les entreprises produisaient davantage d'informations à leur sujet. Il a noté en outre que des travaux considérables étaient effectués par divers groupes et dans le cadre de différentes initiatives. Toutefois, de l'avis des acteurs concernés, la qualité et la comparabilité des rapports publiés laissaient encore à désirer. On constatait aussi que la demande croissante d'informations sur leur responsabilité sociale représentait une charge de plus en plus lourde pour les entreprises qui s'efforçaient de répondre aux divers acteurs concernés.

2. Conformément aux conclusions concertées qu'il avait adoptées à sa vingtième session, l'ISAR a commencé, à sa vingt et unième session, à examiner les indicateurs existants afin d'accroître la comparabilité des rapports publiés par les entreprises. Il a constaté qu'à sa onzième session, la Conférence avait inscrit la question de la responsabilité des entreprises dans un cadre plus large. En particulier, compte tenu de l'impact d'une bonne gouvernance, de la transparence et de la responsabilité sur la stabilité financière et le développement économique, l'ISAR a noté que dans le Consensus de São Paulo, la CNUCED était priée «d'aider les pays en développement, en particulier les PMA, à concevoir et à appliquer des politiques actives pour renforcer leurs capacités de production et leur compétitivité internationale. Ces politiques devraient se fonder sur une approche intégrée de l'investissement, de la responsabilité des entreprises, du transfert de technologie et de l'innovation, du développement des entreprises, de la facilitation du commerce (y compris les transports et les TIC), de la diversification et des capacités d'exportation, afin de maintenir un niveau élevé de croissance et de promouvoir un développement durable» (TD/410, par. 49).

3. L'ISAR a examiné le rapport intitulé «Examen de la comparabilité et de la pertinence des indicateurs actuels de la responsabilité sociale des entreprises» (TD/B/COM.2/ISAR/24) établi par le secrétariat. Il a salué la qualité de ce rapport qui, selon lui, fournissait des suggestions utiles pour la poursuite des travaux visant à améliorer la pertinence et la comparabilité des informations sociales. Celles-ci pourraient faire partie intégrante des rapports annuels des entreprises et compléter les informations financières pour donner un aperçu plus large des activités des entreprises et de leur impact sur la société. Elles pourraient répondre aux besoins communs des utilisateurs des rapports annuels des sociétés et ne devraient pas imposer de charge supplémentaire inconsiderée aux entreprises, en particulier aux PME. Il a été convenu que les entreprises pourraient aussi illustrer les contributions qu'elles apportaient au développement économique et social du pays d'accueil ainsi que la nécessité de renforcer les capacités.

4. L'ISAR a décidé de poursuivre ses travaux sur la publication d'informations sociales afin d'élaborer des directives facultatives. En particulier, il a estimé qu'il devrait examiner plus avant certaines questions – principaux utilisateurs des informations sociales, critères de sélection des thèmes et des indicateurs, usage et effet de ces informations – afin d'améliorer la comparabilité et la pertinence des rapports d'information sociale selon l'approche progressive suggérée dans le rapport du secrétariat.

**Évaluation de la pratique en matière d'information sur la gouvernance  
d'entreprise et des incidences bénéfiques à long terme  
de cette information**

5. L'ISAR a étudié les faits nouveaux, la pratique en matière d'information sur la gouvernance d'entreprise et les incidences bénéfiques à long terme de cette information. Le débat s'est appuyé sur le rapport établi par le secrétariat pour servir de document de base à l'examen de ce point de l'ordre du jour (TD/B/COM.2/ISAR/25) et sur les exposés présentés par des experts de l'information sur la gouvernance d'entreprise. L'ISAR a pris note de l'attention accrue accordée aux questions de gouvernance par les divers acteurs et de la convergence croissante des pratiques suivies en la matière dans différentes parties du monde. Il a aussi examiné plusieurs problèmes qui restaient à régler pour que les codes actuels soient bien appliqués dans la pratique. Il a jugé nécessaire de redoubler d'efforts pour réaffirmer les effets bénéfiques d'une bonne gouvernance d'entreprise sur le développement des pays d'accueil ainsi que son impact sur les résultats de l'entreprise elle-même.

6. L'ISAR a également examiné les résultats de l'étude de la pratique en matière d'information sur la gouvernance d'entreprise que le secrétariat avait menée sur la base des «Prescriptions en matière de transparence et de publication pour la gouvernance d'entreprise» (TD/B/COM.2/ISAR/15), document dont l'ISAR avait été saisi à sa dix-neuvième session. Il a reconnu que les résultats de l'étude dressaient un tableau instructif de la pratique des sociétés en matière d'information. Il a jugé utile qu'une étude évaluant cette pratique soit réalisée chaque année. Cette étude devrait porter sur un échantillon plus large d'entreprises provenant d'un plus grand nombre de pays que l'étude initiale. Il faudrait du temps pour que certaines dispositions des codes de gouvernance d'entreprise soient illustrées dans les rapports des sociétés, ce dont il devrait être tenu compte dans les conclusions tirées de ces études. Ces dernières devraient aussi recenser les domaines où se posaient des obstacles particuliers à l'application des codes de gouvernance d'entreprise et qui méritaient de faire l'objet de travaux supplémentaires.

7. L'ISAR a aussi estimé que compte tenu de l'évolution de l'information sur la gouvernance d'entreprise, il serait peut-être nécessaire d'actualiser le rapport intitulé «Prescriptions en matière de transparence et de publication pour la gouvernance d'entreprise», afin de faire le point sur les nouvelles et meilleures pratiques utilisées depuis sa publication.

8. L'ISAR a considéré que ce rapport pourrait être un bon moyen de promouvoir les bonnes pratiques et qu'il devrait, avec le secrétariat, redoubler d'efforts pour le diffuser. Il a aussi été souligné que la coopération avec d'autres organisations internationales dans le domaine de la gouvernance d'entreprise devrait se poursuivre.

### **Information sur la onzième session de la Conférence**

9. L'ISAR a examiné le mandat confié dans le Consensus de São Paulo concernant la responsabilité sociale des entreprises et d'autres questions pertinentes pour ses travaux. À cet égard, le secrétariat de la CNUCED est prié d'examiner les incidences du Consensus de São Paulo sur les travaux de l'ISAR et de rendre compte, à la vingt-deuxième session de l'ISAR, des mesures prises et d'éventuels nouveaux domaines d'activité dans l'optique du développement.

### **Activités de suivi relatives à la comptabilité des PME**

10. À sa vingt et unième session, l'ISAR a jugé que le secrétariat devrait continuer de diffuser les directives de comptabilité et d'information financière pour les petites et moyennes entreprises (PME) de niveaux II et III, tout en suivant l'application desdites directives et en synthétisant les informations reçues à ce sujet, et poursuivre les études sur le terrain des directives pour les PME de niveau III. Conformément à la décision adoptée à sa vingtième session, il a aussi prié le secrétariat de convoquer des groupes de travail restreints qui étudieraient l'opportunité de réviser les directives pour les PME de niveaux II et III et d'actualiser les rapports remis à l'ISAR, le cas échéant.

### **Activités de suivi relatives à la comptabilité environnementale**

11. À sa vingt et unième session, l'ISAR a décidé de poursuivre les travaux sur la comptabilité environnementale et les indicateurs d'efficacité en tenant compte de l'expérience acquise par les entreprises qui avaient commencé à utiliser le manuel destiné aux concepteurs et aux utilisateurs d'indicateurs d'efficacité. La CNUCED devrait coordonner ses travaux avec les acteurs des autres initiatives lancées, notamment le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Global Reporting Initiative et d'autres organes s'occupant de comptabilité et d'information environnementales.

### **Activités de suivi relatives au programme type de formation**

12. L'ISAR a prié le secrétariat de la CNUCED de poursuivre ses travaux sur les prescriptions nationales, régionales et internationales concernant la qualification des experts-comptables en coordination avec le Comité d'éducation de la Fédération internationale des experts-comptables (IFAC).

## Chapitre II

### DÉCLARATIONS LIMINAIRES

13. À l'ouverture de la vingt et unième session de l'ISAR, le **Secrétaire général adjoint chargé de la CNUCED** a dit que dans les documents adoptés à sa onzième session, à savoir l'esprit de São Paulo et le Consensus de São Paulo, la Conférence soulignait la nécessité d'une plus grande cohérence entre les processus internationaux et les stratégies et politiques de développement des pays en développement et des pays en transition. Dans le Consensus de São Paulo en particulier, l'accent était mis sur le rôle central de l'investissement et sur l'importance de créer un cadre propice pour que les pays en développement et les pays en transition reçoivent des investissements soutenus et tirent de plus grands avantages de ces investissements. La comptabilité et l'information faisaient partie intégrante de ce cadre propice car une bonne information sur les entreprises est indispensable pour attirer et protéger les investisseurs, gérer les risques et les profits, réduire l'instabilité financière, accroître la responsabilité et, en fin de compte, permettre une allocation et une utilisation efficaces des ressources économiques.

14. Le Secrétaire général adjoint a aussi noté qu'un élément nouveau s'était dégagé de la onzième session de la Conférence, à savoir le lancement de partenariats de développement associant des gouvernements, des organisations internationales, des ONG, le secteur privé et des établissements universitaires. En particulier, un accord de partenariat avait été conclu entre la CNUCED et la Fédération internationale des experts-comptables à São Paulo et devait aboutir début novembre 2004 à la signature d'un mémorandum d'accord. L'objectif principal de cet accord était de mettre en place en commun une infrastructure comptable et de renforcer la profession comptable dans les pays en développement et les pays en transition. Il s'agissait d'un événement important qui aurait des incidences considérables sur les travaux futurs du Groupe d'experts. Le Secrétaire général adjoint avait bon espoir que les débats de l'ISAR, à sa vingt et unième session, et ses travaux pendant les quatre prochaines années contribueraient à la réalisation des mandats énoncés dans le Consensus de São Paulo.

15. Le **Président** sortant de la **vingtième session** de l'ISAR a souligné l'importance de la onzième session de la Conférence et a informé les participants de deux réunions parallèles organisées à São Paulo par le secrétariat pour illustrer le rôle de la comptabilité et de la transparence des entreprises dans le développement économique. Il a insisté sur la portée d'un accord de partenariat conclu entre la CNUCED et la Fédération internationale d'experts-comptables.

### Chapitre III

#### RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS INFORMELLES ÉTABLI PAR LE PRÉSIDENT

##### Examen de la comparabilité et de la pertinence des indicateurs actuels de la responsabilité sociale des entreprises

##### (Point 3 de l'ordre du jour)

16. La spécialiste qui a présenté ce point de l'ordre du jour a noté que l'ISAR avait déjà reconnu que les activités des entreprises avaient des conséquences environnementales et sociales qui n'étaient pas toujours illustrées dans les rapports de ces sociétés. L'ISAR avait pris conscience des lacunes en matière de publication d'informations non financières telles que la faible comparabilité des indicateurs sociaux, et de la charge supplémentaire que l'établissement de rapports pouvait représenter pour les sociétés, en particulier les PME. Les travaux de l'ISAR dans ce domaine visaient à promouvoir la comparabilité et la pertinence des informations publiées par les sociétés et donc des indicateurs de responsabilité sociale des entreprises.

17. L'ISAR a pris en compte les travaux de la Global Reporting Initiative (GRI) ainsi que d'autres organisations visant à élaborer des indicateurs sociaux et environnementaux. Ses travaux ne visaient pas à se substituer à ceux d'autres organisations compétentes ou à dissuader les entreprises de produire des rapports plus étoffés qui allaient au-delà des meilleures pratiques.

18. La spécialiste a appelé l'attention des participants sur la documentation établie au titre de ce point de l'ordre du jour. Le rapport principal, intitulé «Examen de la comparabilité et de la pertinence des indicateurs actuels de la responsabilité sociale des entreprises» (TD/B/COM.2/ISAR/24), contenait un résumé des débats du Groupe consultatif d'experts créé par le secrétariat afin de nourrir la discussion. En présentant ce rapport, la spécialiste a évoqué notamment l'examen des critères déterminant le choix des indicateurs sociaux et l'analyse des utilisateurs potentiels des rapports d'information sociale et de leurs besoins communs. Elle a ensuite soulevé des questions précises devant le Groupe afin de faciliter le débat.

19. La première question qui se posait était de savoir si les informations sur la responsabilité sociale des entreprises devaient être présentées dans les rapports annuels ou dans des rapports distincts sur le développement durable. De l'avis de plusieurs représentants et experts invités, ces informations devraient figurer dans le rapport annuel au motif qu'elles constituaient des indications précieuses de la viabilité d'une entreprise et de la qualité de sa direction. Un représentant du secteur privé a fait observer qu'une entreprise ne devrait montrer qu'un seul visage au public (c'est-à-dire un rapport annuel consolidé). D'aucuns estimaient que les informations sociales étaient aussi importantes que les informations financières. Il a été aussi fait observer que certaines sociétés donnaient déjà des informations sociales dans leurs rapports annuels et que la réglementation obligeait les entreprises dans certains pays à publier des informations sur les questions autres que financières qui avaient une certaine importance.

20. Plusieurs représentants et experts invités étaient d'avis que les informations sociales ne devraient pas être présentées dans le rapport annuel des grandes sociétés. Ces rapports annuels étaient déjà des documents très longs et le fait d'ajouter des renseignements supplémentaires

ne ferait que rendre plus difficile leur lecture par les analystes. D'autres participants ont fait valoir que la présentation de rapports distincts pourrait avoir des avantages: ces rapports pourraient accorder une place plus grande aux questions sociales et environnementales, permettraient de mieux comparer les résultats dans le temps et éviteraient tout conflit éventuel avec les réglementations nationales relatives au contenu des rapports annuels. Un représentant a proposé que ce soit aux pays de décider si les informations sociales devaient être présentées dans les rapports annuels ou dans des rapports distincts.

21. D'autres ont estimé que même si un rapport distinct était présenté, il serait bon que le rapport annuel contienne des informations sociales fondamentales. En ce qui concerne les PME, on s'est aussi inquiété de la charge que pourrait représenter la présentation d'informations sociales dans leur rapport annuel. Un représentant qui était favorable à l'incorporation de ce type d'information dans le rapport annuel a aussi proposé que les STN publient des indicateurs de responsabilité sociale pour leurs filiales.

22. La deuxième question évoquée avait trait aux besoins communs des destinataires et à l'objectif visé par la publication d'informations sociales. De nombreux représentants ont souligné la nécessité de mieux identifier les destinataires de ces informations car cela pouvait avoir une grande influence sur le contenu et sur l'élaboration des rapports. Un représentant a dit que, pour sa délégation, l'objectif visé par la publication d'informations sociales n'était pas très clair. Cet exercice devrait être objectif: comment, par exemple, ces informations pourraient-elles aider les utilisateurs des rapports à prendre des décisions, et quel type de décisions serait influencé par ces rapports? Une fois que l'on aurait défini l'objectif visé par la publication d'informations sociales, la portée et les destinataires de ces informations pourraient alors être plus clairement déterminés.

23. Un expert invité a fait observer qu'au-delà des utilisateurs extérieurs, les informations sociales devaient être pertinentes pour l'entreprise elle-même: elles pourraient l'aider dans sa propre gestion, en permettant notamment de mieux analyser les lacunes de ses principaux objectifs et engagements. Il a été suggéré non seulement que l'entreprise elle-même soit considérée comme un destinataire, mais aussi que les avantages que l'entreprise retirait des informations sociales pour sa propre gestion devaient être pris en compte dans l'analyse globale des coûts-avantages de la publication de ces informations.

24. Certains représentants ont estimé que les gouvernements, eux aussi, devraient être considérés comme des destinataires des informations sociales publiées. Un représentant a suggéré que les gouvernements pourraient utiliser ces informations pour évaluer les sociétés et décider de restreindre ou de promouvoir des activités particulières de ces entreprises.

25. La troisième question porte sur l'opportunité d'adopter une approche multipartite ou axée sur la responsabilité. Certains représentants ont constaté que, dans leur pays, de nombreuses données étaient recueillies auprès des sociétés sur les questions sociales et environnementales dans le cadre de prescriptions publiques. Ces données pourraient être utilisées pour rendre compte de la responsabilité sociale des entreprises. Concernant l'approche multipartite, un expert invité a fait remarquer qu'une entreprise pourrait ne pas être capable de répondre aux demandes de renseignements d'une multitude de groupes appartenant à la société civile. Malgré quelques réserves sur cette approche, de nombreux représentants et experts étaient favorables à l'idée de nouer un dialogue et des partenariats entre le secteur privé et des groupes de la société civile.



26. La quatrième question portait sur les critères qui avaient déterminé le choix des indicateurs sociaux. Les représentants et les experts ont examiné le conflit qui pouvait exister entre le principe de l'importance relative et celui de l'universalité et, dans le même ordre d'idées, entre la comparabilité et la pertinence. Plusieurs représentants étaient d'avis que l'importance relative devrait primer sur l'universalité et que la comparabilité, même si elle était un très bon objectif, ne devrait pas se voir accorder une importance trop grande. Plusieurs participants ont préconisé l'adoption d'une approche plus sectorielle des indicateurs de la responsabilité sociale. La crainte générale était qu'en insistant trop sur l'universalité ou la comparabilité, on affaiblisse l'importance relative ou la pertinence d'un indicateur donné. Plusieurs autres représentants et experts ont défendu le recours à des indicateurs universels et comparables, du moins dans une certaine mesure. Plusieurs ont suggéré de mettre au point un nombre restreint d'indicateurs universels qui pourraient être complétés par des indicateurs plus sectoriels. De nombreux représentants et experts se sont déclarés favorables à un ensemble restreint d'indicateurs universels complété par des indicateurs sectoriels lorsque la question de l'importance relative était limitée à un secteur en particulier.

27. Un représentant a souligné que la comparabilité des secteurs pouvait aboutir à l'adoption de conclusions «erronées» étant donné que chaque secteur était censé enregistrer des résultats différents concernant certains indicateurs de responsabilité sociale; par exemple, on pouvait s'attendre à ce que le taux de rotation des effectifs varie considérablement d'un secteur à l'autre et qu'un taux qui serait jugé «faible» dans un secteur pourrait être considéré comme «élevé» dans un autre. Un autre représentant a dit que le risque de tirer des conclusions «erronées» d'indicateurs permettant de comparer les secteurs n'était pas propre au domaine considéré. En matière d'information financière, il existait de nombreux indicateurs comparables tels que le rapport coût/bénéfice, qui variait considérablement d'un secteur à l'autre et d'un pays à l'autre. Les analystes étaient néanmoins capables d'interpréter ces indicateurs dans le secteur ou dans le pays concerné et de tirer ainsi des conclusions aussi bien sur les résultats d'une société au sein d'un secteur que sur un secteur ou un pays. Un autre représentant favorable à l'idée d'indicateurs comparables a jugé nécessaire d'élaborer des indicateurs «de référence» qui pourraient être harmonisés au niveau international et autoriser des comparaisons entre pays.

28. La cinquième question portait sur les sujets qui devraient faire l'objet d'une information. Plusieurs représentants se sont inquiétés des incidences de la publication d'informations sur des sujets délicats tels que les droits de l'homme et la corruption. Certains représentants et experts se sont demandé si les entreprises devaient publier des informations dans des domaines sur lesquels elles avaient une influence limitée ou indirecte, voire qu'elles ne maîtrisaient pas du tout. Un expert invité provenant du secteur financier a dit que, même s'il était difficile de rendre compte de sujets délicats tels que les droits de l'homme et la corruption, cette tâche n'était pas impossible. Plusieurs initiatives en cours (par exemple, l'initiative pour la transparence dans les industries extractives) s'efforçaient de le faire.

29. De nombreux représentants et experts se sont déclarés favorables à la publication d'informations dans des domaines communs relevant de la responsabilité sociale des entreprises, notamment les conditions de travail (prévention des accidents et des maladies professionnelles), la corruption et la discrimination. Un participant a suggéré d'élaborer un ou plusieurs indicateurs sur le transfert de compétences ou sur le développement des capacités humaines.

30. La sixième question avait trait à l'opportunité d'adopter une approche progressive de la publication d'informations sur la responsabilité sociale des entreprises. De nombreux représentants et experts y étaient favorables. Un représentant qui s'inquiétait du risque de double emploi au sein des entreprises dans ce domaine préconisait une approche progressive qui s'appuierait sur les procédures en place. Un autre représentant était favorable à une approche progressive tout en notant que, dans les pays où peu d'informations étaient publiées sur les questions sociales, des mesures plus ambitieuses pourraient s'avérer nécessaires.

31. Le Groupe a salué la qualité du rapport considéré (TD/B/COM.2/ISAR/24), qui contenait, de l'avis général, des suggestions utiles pour les travaux futurs dans le domaine de l'information sociale. Il a décidé de poursuivre ses travaux sur la comparabilité et la pertinence des indicateurs sociaux afin d'élaborer des directives facultatives en matière de publication. Il a admis que les travaux futurs devraient être axés, entre autres questions, sur les principaux utilisateurs des informations sociales, sur les critères déterminant le choix des thèmes et des indicateurs, et sur l'utilisation finale des informations sociales publiées. Il a réaffirmé l'objectif d'améliorer la comparabilité et la pertinence des informations sociales sur la base d'une approche progressive.

**Évaluation de la pratique en matière d'information sur la gouvernance  
d'entreprise et des incidences bénéfiques à long terme  
de cette information**

**(Point 4 de l'ordre du jour)**

32. Présentant le point 4 de l'ordre du jour, le Président a dit qu'il s'agissait d'une question sur laquelle l'ISAR se penchait depuis longtemps et qui continuait de recevoir une grande attention au niveau mondial. Il a présenté des experts de la gouvernance d'entreprise invités à participer au débat.

33. Un spécialiste a exposé le document de base établi par le secrétariat (TD/B/COM.2/ISAR/25), qui donnait un aperçu des principaux faits nouveaux dans le domaine de l'information sur la gouvernance d'entreprise, décrivait les résultats d'une étude de l'application par les sociétés de bonnes pratiques dans ce domaine et recensait les obstacles à l'amélioration de la transparence. Les incidences bénéfiques à long terme de cette information étaient aussi examinées dans ce rapport. Le spécialiste a noté que les questions de gouvernance faisaient l'objet d'une attention accrue de la part de divers acteurs et que les pratiques suivies en matière d'information dans différentes parties du monde étaient de plus en plus convergentes. Il a aussi appelé l'attention sur les faits récents, notamment la révision et la consolidation des principes de l'OCDE, les réformes de la gouvernance d'entreprise aux États-Unis et leurs incidences mondiales, ainsi que la poursuite de la tendance à l'harmonisation des informations publiées, comme en témoignaient l'acceptation et l'application croissantes des normes internationales d'information financière (IFRS), l'importance accrue des normes internationales d'audit (ISA) et l'application des directives de l'ISAR en matière de publication sur la gouvernance d'entreprise dans les codes nationaux et régionaux.

34. Le spécialiste a examiné les résultats de l'étude de la pratique en matière d'information sur la gouvernance d'entreprise que le secrétariat avait menée sur la base des «Prescriptions en matière de transparence et de publication pour la gouvernance d'entreprise» (TD/B/COM.2/ISAR/15), document dont l'ISAR avait été saisi à sa dix-neuvième session.

35. Le spécialiste a dit que, malgré sa portée limitée, l'étude donnait un aperçu instructif des pratiques suivies par les entreprises et révélait quelles étaient les informations le plus souvent ou le moins souvent publiées. Parmi les premières figuraient les résultats financiers et les résultats d'exploitation, les structures fondamentales de gouvernance (telles que les comités) et les politiques essentielles. Parmi les secondes se trouvaient les processus d'évaluation des résultats, l'impact qu'auraient eu d'autres décisions comptables ainsi que l'existence de conseillers extérieurs et le recours à ces conseillers.

36. L'étude a aussi permis de constater que l'information des sociétés cotées dans plusieurs pays était meilleure que celle des entreprises qui n'étaient cotées que dans leur pays; que les sociétés d'Amérique du Nord, d'Europe du Nord, d'Europe du Sud et d'Europe occidentale obtenaient des résultats relativement meilleurs que celles d'autres régions; et que les sociétés des pays en développement et des pays en transition avaient généralement de moins bons résultats. Dans les sociétés de l'échantillon, le conseil d'administration se déclarait peu souvent confiant dans l'intégrité et dans l'indépendance du commissaire aux comptes; l'information sur le processus de sélection des commissaires aux comptes et des auditeurs internes pourrait être améliorée; des informations relativement limitées étaient publiées sur les mécanismes internes de contrôle; et les systèmes de gestion des risques étaient succinctement examinés.

37. S'agissant des incidences bénéfiques à long terme des pratiques en matière de gouvernance d'entreprise, le spécialiste a noté que, même si aucune définition largement reconnue de ces incidences n'existait, des études indiquaient que de mauvaises pratiques en matière de gouvernance d'entreprise et l'absence de transparence accentuaient le caractère risqué des investissements et faisaient augmenter le coût du capital. Il a aussi constaté que l'étude confirmait de manière empirique l'impact positif de la gouvernance d'entreprise sur les activités et les résultats des entreprises.

38. Dans sa conclusion, le spécialiste a appelé l'attention sur le hiatus qui existait entre les principes et leur application réelle, d'où le rôle utile que les directives de l'ISAR sur l'information en matière de gouvernance d'entreprise jouaient dans la sensibilisation aux bonnes pratiques et la nécessité de diffuser plus largement ces directives.

39. Plusieurs représentants et experts invités ont salué la qualité et l'intérêt du rapport établi par le secrétariat, et divers représentants ont souligné les lacunes qui existaient dans l'application des prescriptions en matière de gouvernance d'entreprise. Un représentant a fait remarquer que la gouvernance d'entreprise ne se définissait pas simplement comme l'application de règles, mais comme une culture reposant sur des normes. Divers représentants ont reconnu que l'application de bonnes pratiques était plus complexe que le simple respect de codes. De l'avis général, cela passait par l'existence d'un cadre culturel qui reconnaissait les avantages économiques de bonnes pratiques en matière de gouvernance d'entreprise pour les pays et les sociétés et soutenait un système viable de surveillance et d'application. Un représentant était d'avis que la publication d'informations sur l'impact d'autres décisions comptables pouvait être une source de confusion pour les utilisateurs des rapports car ces décisions produisaient souvent des résultats financiers différents. Il jugeait aussi inutile l'obligation de publier des informations sur l'évaluation des résultats du conseil d'administration et sur les conseils reçus par les administrateurs car ces aspects faisaient probablement partie des tâches courantes du conseil.

40. Certains représentants ont demandé des précisions sur la méthode utilisée pour choisir les sociétés de l'échantillon et élaborer la liste récapitulative des informations publiées. Le spécialiste a répondu que l'échantillon avait été limité à 30 sociétés et que celles-ci avaient été choisies en fonction de trois critères: le pays, le secteur et la taille. La représentativité régionale, le niveau de développement économique et la complexité des marchés financiers avaient été pris en compte dans le choix des pays. La cotation en Bourse des sociétés, leur contribution au PNB et leur représentativité sectorielle avaient déterminé le choix des entreprises. En outre, la liste récapitulative s'inspirait de la liste des pratiques en matière de gouvernance d'entreprise élaborée par l'ISAR et examinée à sa dix-neuvième session.

41. L'expert invité représentant la Commission européenne a dit que la gouvernance d'entreprise figurait au premier rang des préoccupations de la Commission, non seulement en raison des scandales qui avaient frappé des entreprises aux États-Unis et en Europe au cours des dernières années, mais aussi parce qu'une bonne gouvernance avait des effets bénéfiques, en améliorant les résultats des entreprises. Il importait de reconnaître que les systèmes et pratiques dans ce domaine variaient non seulement au sein de l'Union européenne, mais aussi dans le monde. Concernant l'évolution récente de la publication d'informations sur la gouvernance d'entreprise dans l'Union européenne, la Commission européenne avait adopté, en 2004, deux recommandations à l'intention des États membres de l'Union européenne. La première portait sur la rémunération des administrateurs et la seconde sur le rôle des administrateurs n'exerçant pas de fonction directive. La première préconisait de publier les modalités générales de rémunération des administrateurs et les revenus de chaque administrateur. La seconde renforçait la présence et le rôle des administrateurs indépendants n'exerçant pas de fonction directive dans les conseils des sociétés cotées en Bourse. Ces deux recommandations avaient été élaborées après de longues consultations. L'expert a examiné quatre propositions importantes de révision des directives comptables que la Commission européenne avait annoncées fin octobre 2004. Ces révisions visaient à stipuler que les administrateurs siégeant au conseil étaient collectivement responsables des états financiers et des informations essentielles autres que financières, à rendre plus transparentes les transactions des sociétés non cotées en Bourse avec des parties liées, à veiller à ce que toutes les entreprises fournissent des informations complètes sur les engagements hors bilan, notamment sur les sociétés à finalité spécifique qui pourraient être sises à l'étranger, et à faire en sorte que les sociétés cotées publient une déclaration annuelle sur la gouvernance d'entreprise. Le représentant a aussi évoqué les objectifs et la composition du Forum européen du gouvernement d'entreprise, constitué de 15 membres, que la Commission européenne avait créé en octobre 2004.

42. Afin d'illustrer l'exemple d'un pays où les institutions nationales aidaient à l'application de bonnes pratiques en matière de gouvernance d'entreprise, l'expert invité représentant l'autorité égyptienne des marchés de capitaux a décrit les efforts déployés qui attestaient de l'engagement de son pays d'appliquer les normes internationales, notamment par la publication de normes de comptabilité et d'audit conformes aux normes internationales, par la mise en place d'un cadre d'information national et par le rôle de l'autorité des marchés de capitaux dans la normalisation, la surveillance et l'application des normes. Il a évoqué en outre une initiative du Gouvernement égyptien visant à améliorer la qualité de la profession de comptable et de commissaire aux comptes.

43. L'expert invité représentant l'Institut russe des administrateurs a présenté les résultats d'enquêtes consacrées à l'utilisation par les investisseurs des informations sur la gouvernance d'entreprise en Fédération de Russie. En général, parmi les acteurs interrogés, les bailleurs de fonds, les analystes financiers, les banques et les Bourses s'intéressant aux titres russes ne se fiaient pas aux informations publiées ou y voyaient un intérêt limité. Les lacunes en matière d'application des règles et d'utilisation des informations pourraient provenir en partie d'une méconnaissance des avantages économiques découlant de bonnes pratiques. Concernant la publication d'informations relatives, par exemple, à l'actionnariat, à l'indépendance du conseil et à la responsabilité des entreprises, l'expert a constaté des différences culturelles, qui avaient tendance à restreindre les informations publiées sur ces éléments.
44. L'expert invité représentant l'IBGC (Institut brésilien de la gouvernance d'entreprise) a informé les participants des activités menées au Brésil et dans d'autres pays d'Amérique latine en matière de réforme de la gouvernance d'entreprise et du rôle de premier plan que jouait l'IBGC dans les initiatives lancées dans ce pays. Il a décrit des cadres institutionnels favorisant les bonnes pratiques telles que les codes de la CVM (Commission brésilienne des opérations de Bourse) et la diffusion d'un livre blanc de l'OCDE sur la gouvernance d'entreprise en Amérique latine. Il a aussi fait remarquer que les pays de la région avaient des handicaps communs, notamment la réforme des pensions de retraite et un accès limité aux capitaux à long terme, qui influaient sur la pratique en matière d'information sur la gouvernance d'entreprise.
45. L'expert invité représentant la Bourse de Nairobi a noté que les pouvoirs publics jouaient un rôle important dans la mise en place d'un cadre viable favorisant l'application de bonnes normes en matière de gouvernance d'entreprise, et a souligné l'accent mis dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) sur ces questions. Il a aussi décrit des initiatives visant à élaborer et à diffuser des directives dans le domaine considéré. Il a toutefois fait observer que de nombreuses sociétés ne souhaitaient pas être cotées en Bourse en raison du poids des prescriptions à respecter et du coût qui en découlait. Par ailleurs, ces sociétés n'étaient pas convaincues des avantages d'une transparence accrue. L'expert a jugé nécessaire de promouvoir une meilleure transparence en diffusant des informations sur les avantages économiques de bonnes pratiques.
46. Après les exposés des experts invités, les participants ont débattu des questions de mise en œuvre, notamment du hiatus qui existait entre les principes ou les normes et la pratique; des causes de ce décalage; et des obstacles à surmonter pour y remédier. Parmi les autres questions examinées figuraient l'existence, l'accessibilité et l'applicabilité de principes internationaux en matière de gouvernance d'entreprise; les problèmes de mise en œuvre au niveau des filiales; l'application de règles de gouvernance d'entreprise pour les PME, les sociétés non cotées en Bourse et les entreprises publiques; ainsi que la conciliation des bonnes pratiques internationales et de la culture locale.
47. Divers représentants étaient d'avis que les nouvelles meilleures pratiques apparues depuis la vingtième session de l'ISAR devaient être prises en compte, et ont proposé de mettre à jour le document intitulé «Prescriptions en matière de transparence et de publication pour la gouvernance d'entreprise» que le secrétariat avait établi pour la dix-neuvième session.

48. Plusieurs participants ont insisté sur le rôle que le gouvernement du pays d'accueil jouait dans l'adoption par les filiales de STN de règles d'information en matière de gouvernance d'entreprise. Il a aussi été noté qu'en général les filiales qui n'étaient pas obligées de rendre des comptes aux autorités locales de réglementation n'étaient pas aussi transparentes que celles qui étaient tenues de le faire. À ce propos, plusieurs participants ont noté que les entreprises avaient comme pratique courante de rendre compte aux actionnaires et non aux parties intéressées. L'importance accordée à l'actionnaire avait renforcé la publication d'informations dans la maison mère, dans laquelle la majorité des actionnaires étaient généralement présents, mais des informations n'étaient publiées par les filiales que si les autorités locales l'exigeaient.

49. La question de l'applicabilité a été soulevée par plusieurs représentants, en particulier pour les PME et les sociétés non cotées en Bourse. Si certains participants estimaient qu'il incombait à tous les types de société d'exercer une bonne gouvernance, d'autres étaient d'avis que les besoins et problèmes particuliers des PME pourraient les empêcher d'adopter pleinement les meilleures pratiques. Un représentant a fait observer que la culture de la gouvernance d'entreprise, au-delà de la publication d'informations pour les actionnaires, contribuait au bien public. Il a constaté que s'ils n'étaient pas adaptés aux conditions locales, les principes élaborés au niveau international pourraient ne pas être appliqués à l'échelon local.

50. Un certain nombre de participants ont souligné les effets d'obstacles supplémentaires à la mise en œuvre tels que le scepticisme culturel, la méconnaissance des principes internationaux de gouvernance d'entreprise et l'accès insuffisant à l'assistance technique. Plusieurs participants ont estimé que ces contraintes tenant à la culture et aux capacités pouvaient être en partie surmontées grâce à l'élaboration et à la diffusion aussi large que possible de directives sur les bonnes pratiques et que ces directives devraient reposer sur la rationalisation des avantages des bonnes pratiques de gouvernance. Un certain nombre de représentants ont estimé que les gouvernements nationaux, en mettant en place un cadre institutionnel favorable, et les organisations internationales, en prodiguant des conseils sur l'application et grâce à leur grande capacité de diffusion, pourraient jouer un rôle important dans la promotion de bonnes pratiques.

51. Les participants, après avoir remercié le secrétariat d'avoir établi le document de base et d'avoir invité des experts, ont estimé que la question de l'information sur la gouvernance d'entreprise devrait continuer d'être examinée aux prochaines réunions de l'ISAR. Il a été aussi fait observer que, si une étude de la pratique des entreprises en matière d'information sur la gouvernance était réalisée, elle devrait porter sur un échantillon plus large de sociétés et de pays que l'étude initiale.

### **Questions diverses**

#### **(Point 5 de l'ordre du jour)**

#### **Information sur la onzième session de la Conférence**

52. Étant donné que le Groupe d'experts se réunissait pour la première fois depuis la onzième session de la Conférence, le secrétariat a informé les participants des résultats de cette session et de leurs incidences sur les travaux de l'ISAR. Le Consensus de São Paulo a réaffirmé la pertinence du Plan d'action de Bangkok que les États membres avaient adopté en février 2000 à la dixième session de la Conférence. Il a en outre créé de nouveaux domaines de travail,

en chargeant en particulier la CNUCED de mener des travaux en matière de responsabilité sociale des entreprises qui fournissaient un cadre plus large aux activités de l'ISAR consacrées à l'information sur la responsabilité des entreprises.

53. Le secrétariat a rendu compte de deux réunions parallèles organisées à São Paulo. La première, qui était une table ronde de haut niveau sur la transparence des entreprises, avait été organisée avec BOVESPA, la Bourse de São Paulo. Cette table ronde visait à sensibiliser les principaux acteurs à l'importance de la transparence des sociétés en vue de faciliter l'investissement, notamment l'investissement étranger direct; à débattre des questions importantes liées à une meilleure transparence aux niveaux national et international; et à examiner les meilleures pratiques internationales dans ce domaine et la manière dont les pays en développement et les pays en transition pourraient bénéficier d'une assistance pour appliquer les meilleures pratiques.

54. La deuxième réunion parallèle, à savoir l'atelier sur la comptabilité et le développement économique, avait pour principal objectif de sensibiliser à l'importance de la comptabilité dans le développement économique et social, étant donné que le rôle positif que les experts comptables et les commissaires aux comptes jouaient dans le développement économique semblait souvent sous-estimé. Les participants ont examiné un certain nombre de questions, notamment le rôle de la comptabilité en vue de créer un environnement économique favorable et d'attirer l'investissement; l'impact d'une bonne gouvernance, de la transparence et de la responsabilité sur la stabilité financière; les principales difficultés de la profession liées à la mondialisation de la comptabilité, de la formation et de la vérification des comptes ainsi que des normes d'enseignement; et les principaux obstacles au renforcement de l'infrastructure de comptabilité et de la profession comptable dans les pays en développement et les pays en transition.

55. Il a aussi été question du rôle particulier que l'ISAR jouait dans le système des Nations Unies en tant qu'organe chargé de la comptabilité et de la transparence des entreprises pour s'acquitter du mandat que les États membres lui avaient confié à la onzième session de la Conférence. L'ISAR possède un large réseau d'experts – provenant notamment d'organismes de réglementation, du secteur privé, de la profession comptable, d'universités, et d'autres secteurs – qu'il a constitué depuis plus de 30 ans. Il possède des mécanismes bien établis pour proposer les questions à débattre, mener des travaux de recherche, former un consensus grâce aux délibérations intergouvernementales, élaborer des guides pratiques et aider à les mettre en œuvre par le biais de programmes de coopération technique.

### **Comptabilité et développement économique**

56. Lors de l'atelier sur la comptabilité et le développement économique, un intervenant a mis en exergue certains points débattus à la onzième session de la Conférence concernant le rôle positif que jouaient les experts-comptables et les commissaires aux comptes dans le développement économique et social. Il a souligné la nécessité de sensibiliser l'importance de la comptabilité dans le développement économique et a appelé le Groupe d'experts à redoubler d'efforts pour aider les pays en développement et les pays en transition à appliquer des normes internationales qui avaient souvent été élaborées pour des pays et des entreprises plus avancés.

**Activités découlant des sessions précédentes*****Quinzième session – Information sur la comptabilité environnementale***

57. Le Groupe d'experts a été informé des travaux menés entre les sessions dans le domaine de la comptabilité environnementale. Le secrétariat a indiqué qu'un manuel destiné aux concepteurs et aux utilisateurs d'indicateurs d'efficacité, élaboré par le Groupe d'experts, avait été publié. Ciba Speciality Chemicals Company avait adopté ses directives et avait incorporé des indicateurs d'efficacité dans son rapport annuel sur l'environnement, la santé et la sécurité pour 2003. Le secrétariat a jugé que l'adoption des directives de l'ISAR par Ciba marquait un progrès considérable dans la perspective d'un développement durable, Ciba étant une société transnationale de premier rang présente dans plus de 120 pays. D'autres entreprises et des associations professionnelles s'étaient montrées intéressées par l'adoption des directives de l'ISAR sur l'efficacité.

58. Un représentant de Ciba a indiqué qu'après avoir publié ses indicateurs d'efficacité, la société avait enregistré des réactions positives de ses gérants de fonds, de ses investisseurs généraux, des organismes de notation et dans une certaine mesure des médias. Des améliorations pouvaient être apportées sur des questions telles que l'impact de l'évolution des taux de change et le calcul de certains paramètres relatifs à la consommation d'énergie. Les participants ont décidé que les travaux de l'ISAR sur la comptabilité environnementale et les indicateurs d'efficacité devraient continuer d'être diffusés, en tenant compte de l'expérience acquise par les sociétés qui avaient déjà commencé à utiliser le manuel.

***Seizième session – Information sur le programme type de formation de l'ISAR***

59. Le secrétariat a indiqué que le programme type de formation tel que révisé par le Groupe d'experts à sa dernière session avait été publié dans la *Review of International Accounting and Reporting Issues* (Revue des problèmes internationaux de comptabilité et de publication) pour 2003. Il a aussi précisé que la CNUCED était devenue membre public du Comité d'éducation de la Fédération internationale des experts comptables (IFAC). La CNUCED devrait ainsi avoir davantage de possibilités de coordonner ses activités avec ce comité, surtout dans le domaine des normes internationales pour la formation professionnelle. Les participants ont appelé la CNUCED à poursuivre ses efforts dans le domaine des prescriptions nationales, régionales et internationales relatives aux qualifications professionnelles des experts-comptables en coordination avec le Comité d'éducation de l'IFAC.

***Dix-neuvième session – Information sur la comptabilité des petites et moyennes entreprises***

60. Les participants ont été informés des travaux menés dans le domaine de la comptabilité des PME. Le secrétariat a indiqué qu'entre les deux sessions, la publication et l'impression des directives pour les PME de niveau II et III avaient été achevées et que des exemplaires de ces deux publications avaient été diffusés en grand nombre pendant la onzième session de la Conférence et au cours d'autres réunions. Le secrétariat a donné des précisions sur la traduction et la publication de ces directives dans les autres langues de travail de l'Organisation des Nations Unies. Il a aussi rendu compte des études sur le terrain de l'application des directives pour les PME de niveau III ainsi que de l'évolution du projet de comptabilité des PME du Conseil international des normes comptables. À sa vingt et unième session, l'ISAR est convenu



que le secrétariat devrait continuer de diffuser des directives pour les PME de niveau II et III ainsi que de suivre et de synthétiser les informations reçues concernant l'application de ces directives et les études sur le terrain des directives pour les PME de niveau III.

### **Exposés d'autres organisations**

61. Un représentant de la **Commission européenne** a informé les participants des faits nouveaux relatifs à la gouvernance d'entreprise, à la vérification des comptes et à l'information financière qui étaient survenus entre les deux sessions, en dehors de ceux mentionnés pendant le débat consacré à l'information sur la gouvernance d'entreprise. Dans le domaine de la gouvernance d'entreprise, comme dans la plupart des autres domaines, la Commission avait préféré établir des principes plutôt que des règles détaillées. En matière de vérification des comptes, le représentant a indiqué qu'en mars 2004 la Commission européenne avait publié une proposition de directive sur la vérification obligatoire des comptes annuels et des comptes consolidés. Ce projet de directive préconisait notamment un contrôle public de la fonction de vérification des comptes et prévoyait l'indépendance des commissaires aux comptes. La Commission espérait que les négociations sur ce projet seraient achevées avant le milieu de l'année 2005. Ces propositions de modernisation des quatrième et septième directives préconisaient une plus grande transparence, non seulement des sociétés cotées en Bourse, mais aussi de toutes les sociétés à responsabilité limitée. Enfin, si les efforts de convergence entre le Financial Accounting Standards Board (FASB – Conseil de normalisation de la comptabilité) des États-Unis et le Conseil international des normes comptables (IASB) étaient encourageants, des progrès étaient encore nécessaires en vue d'une reconnaissance mutuelle des prescriptions en matière de comptabilité.

62. Un représentant du **Conseil international des normes comptables (IASB)** a rendu compte de diverses activités que l'IASB avait menées pendant les 12 derniers mois. Il a souligné que des améliorations avaient été apportées à 13 normes comptables internationales et que l'IASB avait publié la dénommée «plate-forme stable». L'IASB avait entrepris des efforts de convergence avec le FASB des États-Unis. Une initiative du même type avait récemment été annoncée avec le Conseil des normes comptables du Japon. Le représentant a indiqué que dans le cadre de son programme de travail, l'IASB était en train d'élaborer des normes pour les contrats d'assurance, les conglomérats, les consolidations, l'enregistrement des recettes, les passifs et les fonds propres, et la constatation de l'ensemble des revenus. Concernant son projet de comptabilité des PME, l'IASB avait reçu plus de 100 lettres formulant des observations sur le document de travail qu'il avait publié en juin 2004 et un exposé-sondage sur la comptabilité des PME pourrait être publié avant le milieu de l'année 2005. S'agissant de la révision des statuts de l'IASB, une version définitive devrait être rédigée avant mars 2005. Les procédures légales de l'IASB allaient occuper une place plus importante. Le représentant a aussi évoqué l'élargissement des moyens de communication de l'IASB, notamment par son site Web.

63. Un représentant de la **Fédération des experts-comptables européens (FECE)** a informé les participants des activités menées par sa Fédération depuis la dernière session de l'ISAR. La profession comptable se heurtait à divers obstacles, notamment dans les domaines de l'application des IFRS en Europe d'ici à 2005, de l'indépendance des commissaires aux comptes, du contrôle public, de la responsabilité, de l'assurance qualité et de la mise en œuvre des normes internationales de vérification des comptes en Europe d'ici à 2007. Concernant les besoins des PME en matière de comptabilité et d'information financière, la FECE avait récemment organisé

un congrès et publié un guide pour les PME sur la prévention des faillites. En matière d'information financière, elle avait réclamé avec force un ensemble complet d'IFRS pour l'Europe qui corresponde à l'intégralité des IFRS et s'était déclarée préoccupée par les graves incertitudes qui découleraient de tout retard dans l'approbation de ces normes. Le représentant a appelé l'attention sur plusieurs activités que la FECE avait entreprises dans les domaines suivants: marchés financiers, droit des sociétés et gouvernance d'entreprise, développement durable et responsabilité sociale des entreprises, secteur public, fiscalité et libéralisation des qualifications de la profession. Une étude de la FECE avait conclu que la rotation obligatoire des cabinets comptables compromettrait la qualité de la vérification des comptes.

64. Le plus haut dirigeant de la **Fédération des comptables d'Afrique de l'Est, d'Afrique centrale et d'Afrique australe** (ECSAFA) a informé les participants des activités que son organisation avait menées depuis la vingtième session de l'ISAR. L'ECSAFA avait tenu son sixième congrès les 9 et 10 septembre 2004 au Botswana. À cette occasion, un nouveau code de gouvernance pour les entités du secteur public avait été publié. Les pays de la région avaient créé un groupe africain de normalisation pour donner le point de vue des pays africains sur les exposés-sondages de l'IASB. Elle avait poursuivi ses travaux d'harmonisation des critères de qualification des techniciens comptables des pays de la région. Au sein de son Conseil, elle avait constitué un comité sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), afin de répondre aux questions qui pourraient se poser en matière de comptabilité.

65. Un membre du Conseil de la **Fédération internationale des experts-comptables** (IFAC) a évoqué divers faits nouveaux survenus au sein de l'IFAC entre les deux sessions de l'ISAR. Il a appelé l'attention sur plusieurs initiatives lancées par l'IFAC et a indiqué qu'à la suite des réformes entreprises par cette dernière, un plus grand nombre de ses comités de normalisation seraient dotés de groupes consultatifs, à savoir le Comité d'éducation, le Comité du secteur public et le Comité d'éthique. La composition du Groupe consultatif du Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance avait été élargie et renforcée. Les réunions de ces comités seraient ouvertes au public et leurs ordres du jour seraient affichés sur le site Web de l'IFAC. Un conseil de supervision de l'intérêt public serait créé avant fin 2004. Il serait chargé notamment de veiller à ce que les comités de normalisation de l'IFAC s'acquittent de leurs responsabilités en matière d'intérêt public. Une étude des difficultés et des succès enregistrés dans l'application des normes internationales de comptabilité et d'audit commandée par l'IFAC avait été publiée et présentée lors d'une réunion organisée par le Forum de stabilité financière. Le représentant a aussi informé les participants des activités de plusieurs comités et groupes spéciaux de l'IFAC et a évoqué plusieurs changements à la tête de la Fédération qui prendraient effet au cours des prochains mois.

## Chapitre IV

### QUESTIONS D'ORGANISATION

#### Ouverture de la session

66. M. Carlos Fortin, Secrétaire général adjoint chargé de la CNUCED, a ouvert la session le mercredi 27 octobre 2004.

#### Élection du bureau

67. À sa séance plénière, le 27 octobre 2004, le Groupe de travail intergouvernemental a élu le bureau ci-après:

Président: M. Abbas Ali Mirza (Arabie saoudite)

Vice-Président/Rapporteur: M<sup>me</sup> Alicia A. Jaruga (Pologne)

#### Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

68. À la séance plénière d'ouverture, le Groupe de travail intergouvernemental a adopté l'ordre du jour provisoire de la session (TD/B/COM.2/ISAR/23), qui s'établissait comme suit:

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen de la comparabilité et de la pertinence des indicateurs actuels de la responsabilité sociale des entreprises.
4. Évaluation de la pratique en matière d'information sur la gouvernance d'entreprise et des incidences bénéfiques à long terme de cette information.
5. Questions diverses.
6. Ordre du jour provisoire de la vingt-deuxième session.
7. Adoption du rapport.

#### Transparence et publication pour la gouvernance d'entreprise et questions diverses

69. À sa séance plénière de clôture, le vendredi 29 octobre 2004, le Groupe de travail intergouvernemental a adopté ses conclusions concertées sur ces points de l'ordre du jour (voir chap. I). Il a décidé en outre que le Président établirait un résumé des discussions informelles sur ces questions (voir chap. III).

**Adoption du rapport du Groupe de travail intergouvernemental  
d'experts sur sa vingt et unième session**

70. À sa séance plénière de clôture, le 29 octobre 2004, le Groupe de travail intergouvernemental a autorisé le Vice-Président/Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport après la session.

## **Annexe I**

### **ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA VINGT-DEUXIÈME SESSION**

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen des questions relatives à l'application des normes internationales d'information financière.
4. Comparabilité et pertinence des indicateurs actuels de la responsabilité des entreprises.
5. Questions diverses (y compris l'information sur la gouvernance d'entreprise et le suivi d'autres sujets selon que de besoin).
6. Ordre du jour provisoire de la vingt-troisième session.
7. Adoption du rapport.

**Annexe II**  
**PARTICIPATION\***

1. Des représentants des États membres de la CNUCED ci-après ont participé à la session:

Allemagne	Kenya
Arabie saoudite	Mexique
Bénin	Namibie
Brésil	Oman
Cameroun	Philippines
Chine	Pologne
Colombie	République démocratique du Congo
Égypte	République populaire démocratique de Corée
Espagne	République tchèque
États-Unis d'Amérique	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Éthiopie	Rwanda
Fédération de Russie	Serbie-et-Monténégro
France	Sri Lanka
Grèce	Suisse
Hongrie	Thaïlande
Indonésie	Tunisie
Iran (République islamique d')	Ukraine
Jordanie	
Kazakhstan	

2. L'organisme intergouvernemental ci-après était représenté à la session:

Commission européenne.

3. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session:

*Catégorie générale*

Confédération internationale des syndicats libres

*Catégorie spéciale*

Organisation internationale de normalisation.

4. Des représentants des organisations ci-après, invités à titre spécial, ont assisté à la session:

American Institute of Certified Public Accountants

Arab Banking Corporation

Association des comptables et commissaires aux comptes de la Republika Srpska

---

\* La liste des participants porte la cote TD/B/COM.2/ISAR/INF.7.

Association of Accounting Technicians  
Association of Chartered Certified Accountants  
Association of International Accountants  
BDO International Accountants and Consultants  
Conseil des marchés de capitaux  
Chamber of Financial Auditors  
Chulalongkorn University  
Ciba Specialty Chemicals Inc.  
Clarke & Asociados  
Comissão de Valores Mobiliários  
Compagnie nationale des commissaires aux comptes  
École de commerce de Copenhague  
Corps des experts-comptables et des comptables agréés de Roumanie (CECCAR)  
Département de la comptabilité et de la méthodologie (Kiev, Ukraine)  
Fédération des comptables d'Afrique de l'Est, d'Afrique centrale et d'Afrique australe  
Ernst & Young  
Fédération des experts-comptables européens  
Fédération internationale des experts-comptables francophones (FIDEF)  
Financial Supervisory Service  
GPA Investment Bankers  
Comité allemand des normes comptables  
Organisation de comptabilité et de vérification des comptes du Conseil de coopération  
du Golfe  
Institute of Chartered Accountants in England and Wales  
Institute of Chartered Accountants of India  
Institute of Chartered Accountants of Nigeria  
Institute of Chartered Secretaries and Administrators  
Institute of Cost and Management Accountants of Bangladesh  
Institut des réviseurs d'entreprises  
Instituto Brasileiro de Governança Corporativa  
Conseil international des normes comptables  
International Corporate Governance Network  
Organisation internationale des commissions de valeurs  
IRRCCG  
Islamic Financial Services Board  
KLD Research & Analytics Inc.  
KPMG  
Conseil des normes comptables de Corée  
Lebanese Association of Certified Public Accountants  
Institut de comptable de Malaisie  
Institut d'État de Moscou  
National Economic University  
Nexia International Middle East and Africa  
Bureau du vérificateur général des comptes  
Ordre des experts-comptables de Tunisie

Pricewaterhouse Coopers SA  
Responsible Business Initiative  
Chambre roumaine des auditeurs financiers  
Institut russe des administrateurs  
SAM Research AG  
SCI Koimburi Tucker & Co.  
Association serbe des comptables et des commissaires aux comptes  
Social Responsibility in Business and Investment  
Association soudanaise des comptables agréés  
Thammasat University  
Universidade Federal do Rio de Janeiro  
Université de Lodz.

-----